



Direction de la Voirie et des Déplacements

2021 DVD 26 Réaménagement de la Porte de la Chapelle –Bilan de la concertation préalable – Approbation des objectifs et du programme – Autorisations administratives

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La requalification de la porte de la Chapelle, située sur la couronne Nord de Paris, dans le 18^{ème} arrondissement, en limite avec la Commune de Saint-Denis, constitue un enjeu fondamental pour le territoire. Sur le territoire parisien, comme sur le territoire de Plaine Commune, la dynamique de développement urbain est enclenchée et devrait contribuer à métamorphoser les pratiques, les usages, l'image et le paysage urbain de ce vaste secteur Nord-Est du centre de la métropole francilienne.

A partir des années 2000, avec les grands projets de renouvellement urbain, le territoire de la couronne de Paris connaît un tournant vers une pensée métropolitaine qui marque une rupture dans l'appréhension de la ceinture verte et du boulevard Périphérique. L'objectif est de recoudre les territoires et de recréer des continuités urbaines entre les quartiers parisiens et les communes limitrophes.

Une série de projets deviennent opérationnels au fil des ans et c'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de transformation de la porte de la Chapelle avec la réalisation de deux équipements structurants (l'ARENA 2 et le Campus Condorcet), et l'opération d'aménagement ZAC gare des Mines.

Désormais la question de la transformation des portes parisiennes se pose autrement, le développement des réflexions sur la métropole du Grand Paris, les ateliers sur le devenir du boulevard périphérique, l'accueil des jeux Olympiques en 2024 posent les enjeux à une échelle beaucoup plus vaste et réinterrogent la place et le rôle de la voiture par rapport aux autres modes de déplacement, la place de la nature et de la biodiversité en ville, les continuités urbaines des territoires, ...

L'objet de la présente délibération est de vous présenter et de vous faire approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement des espaces publics de la porte de la Chapelle, ainsi que les objectifs et le programme retenus.

Déroulement et bilan de la concertation

La concertation pour le projet d'aménagement de la porte de la Chapelle s'inscrit dans le cadre de la concertation publique initiée depuis juin 2002 sur le vaste secteur de Paris Nord Est en application des articles L 103-2 et R 103-1 du Code de l'Urbanisme concernant la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants.

Conformément aux modalités de la concertation définies pour le secteur Paris Nord Est dans les délibérations DAUC 0283 des 24 et 25 juin 2002 et DU 0411 des 2 et 3 février 2004.

La concertation s'est tenue du 26 octobre au 29 novembre 2020.

Les modalités de la concertation ont fait l'objet d'un avis qui a été porté à la connaissance du public par les mesures de publicité suivantes :

- publication de l'avis dans l'édition des journaux *Le Parisien et Libération* du 13 octobre 2020 ;
- affichage à compter du 13 octobre 2020 de l'avis à proximité du site (15 points d'affichage) ainsi qu'à la mairie du 18^{ème} arrondissement et à l'Hôtel de Ville de Paris ;
- mise en ligne à compter du 20 octobre 2020 sur le site *paris.fr* de l'avis annonçant la concertation et sur le site de la Mairie du 18^{ème} arrondissement ;

En complément de l'avis, les modalités de la concertation figuraient aussi :

- sur les 5 points info installés sur site présentant aussi les principaux éléments du diagnostic ;
- sur les 2 panneaux de l'exposition installée dans le hall de la mairie du 18^{ème} et mis à disposition de la mairie de Saint-Denis ;
- sur les 28 000 flyers distribués à compter du 23 octobre 2020 dans les boîtes aux lettres dans un secteur compris entre la rue d'Aubervilliers à l'est, le boulevard de la Chapelle au sud, la rue des Poissonniers et la rue Doudeauville et la rue Stephenson à l'ouest, et la limite communale de Saint-Denis au nord ;
- sur les 200 flyers mis à disposition de la mairie de Saint-Denis.

Enfin, les journaux électroniques d'information du 18^{ème} arrondissement ont diffusé des messages rappelant les modalités successives de la concertation à compter du 23 octobre 2020 et ce jusqu'au 29 novembre 2020 ;

Du fait du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 et du confinement mis en place à compter du 30 octobre 2020, les différents échanges prévus initialement en présentiel se sont déroulés sous forme de visioconférence.

La réunion de concertation s'est déroulée le 10 novembre 2020, avec le logiciel Zoom de 19h30 à 21h45. En présence de M. Eric Lejoindre, Maire du 18^{ème} arrondissement, présidée par M. Emmanuel Grégoire, 1^{er} Adjoint à la Maire de Paris, en présence de M. David Belliard, M. Jacques Baudrier, de M. Christophe Najdovski, et des Elus de Saint-Denis, elle a réuni 125 participants.

Elle était retransmise en même temps sur la page Facebook de la mairie du 18^{ème} arrondissement à laquelle 50 personnes se sont connectées.

Elle a permis de présenter les éléments de diagnostic et d'échanger sur les objectifs de l'aménagement. Les habitants ont exprimé leurs attentes et ont fait part de leur expérience du site. Il a été recueilli 51 contributions lors de cette réunion publique.

Deux balades urbaines virtuelles ont eu lieu. La 1^{ère} balade s'est déroulée le samedi 7 novembre de 10h30 à 12h00. La 2^{nde} balade s'est déroulée le mardi 17 novembre de 18h00 à 19h45.

L'objectif de ces marches était de parcourir le site pour échanger avec les participants sur les éléments du diagnostic et sur leurs attentes pour le futur projet d'aménagement. Une vidéo a été tournée quelques jours avant la date de la 1^{ère} balade afin de filmer les lieux sur l'itinéraire qu'il était prévu de parcourir à pied si la marche avait eu lieu « en présentiel ».

Les deux balades se sont déroulées avec le logiciel Zoom, en présence de l'équipe du SAGP de la DVD en charge du projet d'aménagement, disponible pour répondre aux questions des participants au nombre de 3 le 7 novembre et de 16 le 17 novembre. Au total, ce sont 42 contributions qui ont été recueillies lors de ces deux balades virtuelles.

En plus de ces trois temps d'échanges, trois réunions thématiques se sont déroulées à l'initiative de la Mairie du 18^{ème} arrondissement en présence de Fanny Bénard, adjointe au Maire du 18^e en charge de la participation citoyenne, de la concertation sur les projets d'aménagement et de la mise en œuvre du budget participatif et également de l'équipe du SAGP. La 1^{ère} réunion a eu lieu le 18 novembre sur le thème de la végétalisation en présence de M. Gilles Ménède, Adjoint au Maire du 18^{ème} arrondissement en charge des espaces verts et de la végétalisation de l'espace public. La seconde a eu lieu le 20 novembre sur le thème des mobilités en présence de M. Antoine Dupont, Adjoint au Maire du 18^{ème} arrondissement chargé des mobilités, de la voirie et de la transformation de l'espace public. La dernière réunion a eu lieu le 23 novembre sur le thème des usages sous les infrastructures routières en présence de Mario Gonzalez, Adjoint au Maire du 18^{ème} arrondissement chargé de l'urbanisme et Maya Akkari, conseillère de Paris, déléguée auprès du Maire du 18^e arrondissement en charge de la politique de la Ville et des

Centres sociaux. Elles ont permis d'approfondir ces sujets avec les membres des associations locales et de plusieurs habitants.

Au total 40 personnes ont participé à ces réunions, et 36 contributions ont été recueillies.

Trois réunions supplémentaires se sont tenues avec les associations du quartier, les amicales de locataires et les Conseils de Quartier Charles Hermite - Evangile et La Chapelle – Marx Dormoy.

Il était également offert la possibilité de contribuer en ligne sur la plateforme *idee.paris.fr* en répondant à un questionnaire organisé autour des 3 thématiques mobilités actives, végétalisation et évolution des infrastructures routières, ou en déposant une contribution libre.

Le questionnaire a donné lieu à 460 réponses, il a été déposé 27 contributions libres.

Dans le hall de la Mairie du 18^e arrondissement, a été installée une petite exposition comprenant 2 panneaux présentant les éléments de diagnostic et rappelant les modalités de la concertation. Une version condensée du questionnaire était mise à disposition au format papier avec la possibilité de formuler une contribution libre à déposer dans une urne. On a compté 24 contributions déposées dans l'urne.

Enfin 5 contributions ont été reçues directement par mail et 11 autres ont été formulées par les conseils de quartier Charles Hermite - Evangile et La Chapelle – Marx Dormoy.

Le bilan est détaillé dans le rapport annexé à la présente délibération.

La concertation avait pour objet de partager et compléter le diagnostic présenté et de recueillir les attentes des riverains pour l'aménagement futur.

Les priorités pour l'aménagement proposés lors de la concertation, issues du diagnostic, étaient d'améliorer la qualité des voies piétonnes et cyclables entre Paris et Saint-Denis, de végétaliser plus et mieux la porte de la Chapelle et de réduire l'impact visuel et fonctionnel de l'échangeur.

La concertation a donné lieu à une bonne participation malgré le contexte sanitaire qui a modifié les modalités habituelles des rencontres avec les habitants.

Les éléments issus de la concertation ont été regroupés selon différents thèmes :

1- Les mobilités :

Les éléments de diagnostic présentés sont confortés. Les cheminements piétons et cyclables sont vécus actuellement comme dangereux, peu

lisibles et inconfortables. La traversée de l'échangeur routier en direction de Saint-Denis n'est pas attractive du fait de l'état dégradé des espaces publics et d'un éclairage public perçu comme insuffisant.

La forte densité du trafic routier est source de nuisances sonores et de pollution de l'air. La mise à sens unique de l'axe Chapelle – Marx Dormoy mise en place le 9 novembre 2020 (au cours de la concertation) est appréciée dans ses principes mais elle génère des embouteillages dans le sens sortant de Paris, occasionnant des allongements de temps de parcours.

Les riverains s'interrogent sur le devenir des bretelles d'accès au boulevard périphérique et sur la sortie de l'A1 directement au centre de la porte, et sur leur possible végétalisation en cas de fermeture.

Au sujet de la desserte en transports en commun, des inquiétudes sont formulées concernant la capacité de la station de la ligne de métro M12 à absorber le nombre de voyageurs supplémentaires générés avec la livraison des nouveaux équipements (Aréna et Campus Condorcet) en 2023.

Les attentes formulées concernent la réalisation d'aménagements cyclables distincts des cheminements piétons et la création d'une « promenade » végétalisée assurant la liaison avec Saint-Denis.

Concernant la desserte en transports en commun, une évolution du réseau de bus est proposée afin d'améliorer la liaison avec Aubervilliers et Saint-Denis (les prolongements de la ligne 38 et de la ligne 512 sont suggérés). La création de nouveaux arrêts pour faciliter l'accès aux principales lignes de bus des riverains de l'impasse Marteau est souhaitée.

Il est évoqué la création d'une nouvelle gare de RER B pour améliorer la desserte future du site. Concernant le métro M12, il est demandé la création de sorties supplémentaires avec des équipements rendant la station Porte de la Chapelle accessible aux personnes à mobilité réduite. En termes de circulation, une réduction du trafic automobile est attendue. Il est proposé de créer sous les ouvrages routiers un « nœud » de services relatifs à la mobilité, comprenant une aire de covoiturage, des véhicules en autopartage, du stationnement vélo sécurisé...

2- L'ambiance et la vie urbaine

Les participants font part d'une impression d'un site « abandonné », renforcée par l'absence de « vie », et de commerces au niveau de la porte de la Chapelle.

La fréquentation du secteur par des personnes en situation de précarité ou usagers de la drogue génère également un sentiment d'insécurité.

Ils attendent un aménagement, marquant un geste fort, et des usages nouveaux qui rendront le site attractif et donneront envie de traverser la porte, de passer sous l'échangeur et y réaliser des activités en limitant l'exposition aux pollutions.

Il est souhaité le développement de la végétation pour accompagner les cheminements piétons, le long du tramway et sur les futurs parvis des deux équipements Arena et Campus Condorcet.

La création d'une offre diversifiée d'activités pour animer le site, à destination de tous les publics (jeunes et moins jeunes, riverains et personnes de passage) est suggérée ; ces usages nouveaux pourraient être de nature différente :

- détente avec l'installation d'assises et de mobilier urbain, et offrir des lieux de convivialité,
- sportive (skate parc, mur d'escalade...)
- culturelle (installations éphémères extérieures, expo photos, scène musicale, ..., petite librairie)
- en rapport avec l'agriculture urbaine,
- associative, pour accueillir les publics en difficulté ou pour mener des actions en lien avec l'écologie,
- alimentaire, de type « street food », marché de Noël ...

Pendant le temps du chantier, il est demandé la création et l'installation d'une « maison du projet de la porte de la Chapelle » pour faciliter l'appropriation du site par les usagers et les habitants.

3- L'environnement de la porte de la Chapelle

Les participants font un constat sévère de l'état actuel de la porte, ils décrivent un site sale, dégradé, où l'on ne sent pas en sécurité.

Les propositions énoncées consistent d'une part à installer des sanitaires publics, à sécuriser certains espaces avec la pose de clôtures, et d'autre part à organiser des actions de sensibilisation à la propreté et à proposer des solutions d'hébergement pérennes aux personnes en difficulté.

4- Le paysage urbain

L'échangeur routier marque fortement le paysage et apparaît comme une sorte de frontière.

Les participants font part du mauvais état d'entretien des espaces situés sous les infrastructures ainsi que des talus qui les bordent.

Quelques personnes s'interrogent sur l'avenir de l'échangeur et suggèrent la fermeture/suppression de certaines bretelles d'accès, qui pourraient être végétalisées ou accueillir des usages sportifs ou ludiques.

Plusieurs propositions sont formulées concernant les usages qui pourraient se développer sous les ouvrages d'infrastructures : offrir des

équipements de service centrés sur la mobilité ou bien aménager les espaces de façon à offrir des usages.

Les images de référence proposées pour un traitement qualitatif des piles et des sous-faces des ouvrages sont appréciées, la mise en couleur et la mise en lumière sont plébiscitées.

Les participants suggèrent de renforcer la plantation d'arbres sur les talus.

5- Des demandes complémentaires

Les riverains ont mentionné l'état actuel de la rue de la Chapelle, entre le boulevard Ney et le rond-point de la Chapelle, et les usages constatés dans les contre-allées, tels que la présence de taxis clandestins. Ils ont évoqué aussi la présence des 2 stations-service, qui occupent un grand espace au profit de l'usage de la voiture et qui sont mal intégrées dans l'espace public et le paysage urbain.

Ils souhaitent un aménagement qualitatif, végétalisé et sécurisé des contre-allées de la rue de la Chapelle pour les rendre aux piétons. Il est proposé pour le rond-point de la Chapelle, le renforcement de la végétation, voire l'installation d'un marché. Une occupation commerciale renouvelée sur ce tronçon de la rue de la Chapelle en rez-de-chaussée est attendue.

Les participants font part également des liaisons difficiles avec d'autres quartiers de l'arrondissement, en particulier avec la rue des Poissonniers.

A l'issue de la concertation préalable, il apparaît que les objectifs identifiés lors du diagnostic du site ont été confirmés et précisés lors des échanges avec les riverains.

En conséquence, **les objectifs proposés** pour l'opération Porte de la Chapelle sont les suivants :

- Faire de la porte de la Chapelle une place publique de rayonnement métropolitain ;
- Améliorer les liaisons en transports en commun et avec les modes actifs entre Paris et Saint-Denis, améliorer la qualité et le confort des continuités piétonnes et cyclables entre Paris et Saint-Denis ;
- Réduire les nuisances sonores et l'impact sur la qualité de l'air dus au trafic routier ;
- Rendre le site plus sûr, donner à tous envie de traverser la porte,

- Améliorer la qualité paysagère, inscrire la porte de la Chapelle dans la continuité des espaces verts de la ceinture verte du nord-est de Paris ;
- Améliorer l'impact visuel de l'échangeur, créer une perspective, mettre en valeur les ouvrages d'infrastructure ;
- Améliorer l'urbanité du site, aménager les espaces aujourd'hui délaissés et proposer une programmation accessible à tous ;

L'ensemble de ces éléments permet la définition du programme de l'opération d'aménagement de la porte de la Chapelle, annexé à la présente délibération, **à l'horizon 2024** :

Ainsi il vous est proposé d'approuver le programme de l'opération Porte de la Chapelle pour 2024 portant sur :

- L'adaptation et le recalibrage de l'avenue de la porte de la Chapelle sur sa rive Est et sur sa rive Ouest pour élargir les trottoirs, et offrir une meilleure continuité et un meilleur confort de la piste cyclable en liaison avec les aménagements réalisés et projetés à Saint-Denis ;
- L'aménagement des carrefours afin de faciliter leur franchissement par les piétons et par les cyclistes ;
- Sur la rive Ouest, la création d'un parvis végétalisé devant le Campus Condorcet, entraînant la suppression de la voie de tourne-à-droite vers le boulevard Ney ;
- Le nettoyage, les réparations nécessaires, et le traitement par une mise en lumière et / ou une mise en couleur des piles et des sous-faces des ouvrages d'infrastructures routières ;
- Le renforcement de la végétation sur les espaces libres tels que les talus en pied d'ouvrages et les espaces libres au centre de la porte ;
- Un traitement qualitatif des clôtures qui délimitent les services urbains et les équipements le long de l'avenue de la porte de la Chapelle sur la rive Ouest ;
- L'aménagement qualitatif des espaces libres sous les voies de l'A1, en limite avec Saint-Denis et l'impasse Marteau ;
- La programmation d'usages répondant aux attentes des riverains et des usagers de la porte sur les espaces libres aménagés, en coordination avec la programmation de l'Aréna et les usages

développés sur son parvis situé au sud-est de la porte de la Chapelle ;

Suite à la demande exprimée lors de la concertation, l'aménagement de l'axe Chapelle – Marx Dormoy, pour végétaliser et requalifier cet axe nord-sud, faciliter la circulation des bus et des cyclistes en s'appuyant sur le retour d'expérience de l'aménagement transitoire déjà en place et reconquérir les contre-allées au profit des piétons, sera étudié dans le cadre d'une opération spécifique et sera mis en œuvre pour 2024.

Les transformations des fonctions de l'échangeur sont quant à elles envisagées post-2024, afin de garantir un accès optimisé à l'équipement de l'Aréna pendant le déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été 2024.

Enfin l'aménagement de l'impasse Marteau et de ses abords sera étudié ultérieurement en cohérence avec la réalisation dans le cadre de la ZAC Gare des Mines d'une voie nouvelle reliant la porte d'Aubervilliers et la porte de la Chapelle.

En termes de procédures administratives, l'opération d'aménagement de la porte de la Chapelle à l'horizon 2024 nécessitera une déclaration Loi sur l'eau.

Calendrier prévisionnel pour les aménagements à l'horizon 2024 :

- Désignation d'un maître d'œuvre pour les interventions sur les ouvrages d'art et l'aménagement des espaces publics : printemps 2021 ;
- Dépôt du Dossier de déclaration Loi sur L'Eau : fin 2021 ;
- Travaux : à compter du second semestre 2022 ;
- Livraison : décembre 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation préalable du projet de réaménagement de la porte de la Chapelle ;
- donner un avis favorable à l'opération d'aménagement Porte de la Chapelle et approuver ses objectifs et programme ;
- autoriser le dépôt de toutes les autorisations administratives et d'urbanisme nécessaires à l'opération Porte de la Chapelle ;

- m'autoriser à signer toutes les conventions avec les partenaires extérieurs nécessaires à la mise en oeuvre du projet ;
- m'autoriser à solliciter des subventions pour la réalisation de l'opération Porte de la Chapelle ;
- m'autoriser à constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient éventuellement nécessaires à la réalisation de l'opération Porte de la Chapelle.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de
Paris

2021 DVD 26 Réaménagement de la Porte de la Chapelle –Bilan de la concertation préalable Approbation des objectifs et du programme – Autorisations administratives

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants et R. 103-1 ;

Vu la délibération 2002 DAUC 83-1°, en dates des 24 et 25 juin 2002, relative à l'approbation des objectifs et des modalités de la concertation du projet d'aménagement du secteur « Paris Nord Est » dans les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements ;

Vu le projet de délibération du _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet de réaménagement de la Porte de la Chapelle ; de donner un avis favorable à l'opération d'aménagement Porte de la Chapelle et d'approuver ses objectifs et programme ; d'autoriser le dépôt de toutes les autorisations administratives et d'urbanisme nécessaires à l'opération Porte de la Chapelle ; de l'autoriser à constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient éventuellement nécessaires à la réalisation de l'opération de la Chapelle ; et de l'autoriser à solliciter des subventions pour la réalisation de l'opération de la Chapelle ;

Vu le bilan de la concertation préalable ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 1^{er} mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel Grégoire au nom de la 1^{ère} Commission, et M. David Belliard, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Le bilan de la concertation préalable relative au projet de réaménagement de la porte de la Chapelle, joint en annexe de la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Un avis favorable à l'opération d'aménagement Porte de la Chapelle est donné et ses objectifs et son programme pour 2024, joints en annexe de la présente délibération, sont approuvés .

Article 3 : Le dépôt de toutes les autorisations administratives et d'urbanisme nécessaires à l'opération Porte de la Chapelle est autorisé.

Article 4: La Maire de Paris est autorisée à signer toutes les conventions avec les partenaires extérieurs nécessaires à la mise en oeuvre du projet ;

Article 5 : La Maire de Paris est autorisée à solliciter toutes subventions pour la réalisation de l'opération Porte de la Chapelle.

Article 6 : La Maire de Paris est autorisée à constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient éventuellement nécessaires à la réalisation de l'opération Porte de la Chapelle.